



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES

293 avenue du Maréchal Foch
40000, Mont de Marsan

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)

MARCHE : Bourse des locaux, de l'immobilier et du foncier d'entreprises (BLIFE)

(Art. 28 du marché à procédure simplifiée MAPA)

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 23 janvier 2012 à 12h

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché porte sur la conception, la réalisation et la maintenance d'un outil informatique interactif, type site internet, répertoriant l'offre départementale de locaux commerciaux, d'immobilier et de foncier d'entreprise, pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes. Cette **bourse des locaux, de l'immobilier et du foncier d'entreprise** (BLIFE) est destinée à favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans le département des Landes.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DU MARCHÉ

Le responsable et l'organisateur de l'appel d'offres est la Chambre de commerce et d'industrie des Landes. La personne responsable du marché est Philippe Jacquemain, Président de la CCI des Landes.

La personne désignée pour suivre le projet est Muriel MUSCAT, Conseillère d'entreprise en charge du secteur des « Services »

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – Etendue de la consultation

La présente consultation est un marché à procédure adaptée (MAPA) soumis aux dispositions de l'article 28, du Code des marchés publics.

La conception et la réalisation d'un outil informatique interactif, dénommé « **BOURSE des LOCAUX, de l'IMMOBILIER et du FONCIER d'ENTREPRISE** », (B.L.I.F.E) va permettre la collecte et la diffusion des offres disponibles dans le département des Landes, tant au niveau des locaux, de l'immobilier et du foncier d'entreprise.

La BLIFE doit permettre à la CCI des Landes de jouer le rôle d'interface entre les annonceurs (les professionnels de l'immobilier d'entreprise et les collectivités territoriales) et les demandeurs (créateurs d'entreprises et entreprises) afin de faciliter leur mise en relation.

Cet outil se compose de plusieurs modules dont le descriptif technique figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2 - Variantes et options

Il n'y a pas d'option prévue.

Les variantes sont autorisées, à condition que le candidat réponde impérativement à la solution de base.

3- Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (CENT VINGT jours) à compter de la date limite de réception des offres.

5- Qualité des candidats

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

6- Mode de paiement du marché

Le paiement sera effectué conformément à l'article 96 du Code des marchés Publics, en application des règles de la comptabilité publique. La Chambre de commerce et d'industrie des Landes assurera ces règlements.

ARTICLE 4 – SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Critères de sélection des offres :

1. Le montant TTC de l'offre : 20%
2. Les possibilités et garanties offertes par le prestataire en matière de qualité de services (validation des phases d'avancement du projet en comité de pilotage, proximité, travail en agence en direct, réactivité et disponibilité, délais de livraison, qualité de la création et de la mise en page, maintenance et suivi ...) : 40%
3. Expérience et références du prestataire dans ce type de supports (expérience et historique de l'entreprise) : 20%
4. Valeur technologique de l'offre (technologie CMS, référencement, hébergement, ergonomie, normes d'accessibilité « W3C », outil évolutif, ...) : 20%

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou non conforme sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics, s'il ne les a pas déjà fournis.

Le délai imparti par le Président de la CCI des Landes, pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement en cas de marché à prix forfaitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Toutefois si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix correspondant; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

3 – Attribution du marché

Le marché sera attribué par le Président de la CCI des Landes, pouvoir adjudicateur de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes.

ARTICLE 5–MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au Lundi 23 janvier 2012 à 12h.
--

Les offres sont à déposer auprès de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes – 293 avenue du Maréchal-Foch – BP 137 – 40003 MONT DE MARSAN Cedex, à l'attention de Muriel MUSCAT
Téléphone : 0810 40 00 40 /Télécopie : 05 58 06 18 33

Les propositions seront rédigées en langue française et l'unité monétaire employée est l'euro.

Les plis seront remis sous une enveloppe unique contenant l'ensemble des éléments demandés.

Cette enveloppe portera l'indication de la consultation à laquelle elle se rapporte, le nom de l'entreprise et la mention « **MARCHE : Bourse des locaux, de l'immobilier et du foncier d'entreprises (BLIFE)– Ne pas ouvrir** »

Cette enveloppe devra contenir 1 enveloppe. Les éléments qui doivent figurer dans cette enveloppe sont les suivants :

Eléments relatif à la présentation du candidat :

- Déclarations sur l'honneur des articles 45 et 46 du Code des marchés publics ;
- Lettre de candidature (DC 4 ou équivalent) ;
- Déclaration du candidat (DC 5 – nouveau document) ;
- Capacités professionnelles, à prouver par tout moyen (chiffres d'affaires, moyens humains et techniques, certificats de qualification professionnelle...).

(*) Ces formulaires sont disponibles en ligne sur le site WWW.journal-officiel.gouv.fr.

Conformément aux dispositions des articles 46 et 53 du code des marchés publics, le candidat retenu à l'issue de l'examen des offres devra transmettre, dans un délai de 10 jours ouvrables, les certificats délivrés par les administrations compétentes et relatifs aux obligations fiscales et sociales. Si le candidat retenu ne peut produire les certificats dans ce délai, leurs offres seront rejetées.

Eléments relatif à la présentation de l'offre : l'Acte d'engagement et la présentation technique de l'offre, les bordereaux de prix, le CCTP.

Concernant les autres pièces du marché, il est rappelé que **seul l'exemplaire conservé par la CCI des Landes fait foi**. Les candidats sont réputés avoir eu connaissance et accepté les pièces du marché.

En cas d'envoi d'une offre sous forme manuscrite, les plis contenant les offres peuvent être expédiés par tout type d'envoi permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (notamment lettre recommandée avec accusé de réception, envoi par Chronopost, ou déposées contre récépissé à l'adresse indiquée en première page).

Les jours et horaires d'ouverture de l'accueil de la CCI des Landes pour déposer les plis, sont :
Du lundi au vendredi : 8h30- 12h00 et 13h30 à 18h sauf le vendredi, fermeture à 17h00.

Les plis qui parviendront après la date et l'heure limites de réception des offres ne seront pas retenus et seront retournés à l'expéditeur.

Il est rappelé que tous les documents doivent être signés par une personne habilitée à engager la société ou le groupement d'entreprises.

Obtention du dossier de consultation dématérialisé

En application de l'article 56 du CMP et du décret n° 2002-692 du 30 avril 2002, en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et de répondre via le site Internet . <http://www.ccilandes.marches.cci.fr>

En cas de réponse dématérialisée la transmission électronique des offres se fait en se connectant au site <http://www.ccilandes.marches.cci.fr>

La signature électronique des soumissionnaires :

Les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code

civil (alinéa 2 de l'article 3 du décret du 30 avril 2002), c'est-à-dire que le signataire devra impérativement être titulaire d'un certificat électronique à minima de niveau 2, obtenu auprès d'un tiers certificateur (liste disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances http://www.minefi.gouv.fr/dematerialisation-icp/dematerialisation_declar.htm).

Pour que le soumissionnaire puisse procéder à la signature de ses documents, il doit disposer :
d'un navigateur web internet qui doit permettre un cryptage 128 bits, d'un outil de signature électronique.

TITRE II - DISPOSITIONS TECHNIQUES

ARTICLE 6 - LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS AUX CONCURRENTS

L'ensemble des documents contenus dans le dossier de consultation est constitué par :

- 1/ le présent règlement de la consultation
- 2/ le CCTP
- 3/ acte d'engagement

TITRE III - DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

* Renseignements complémentaires : Le dossier de candidature peut être demandé par télécopie, courrier ou retiré à l'adresse de la CCI des Landes. Le dossier est remis gracieusement SUR PLACE ou expédié ou en se connectant à <http://www.ccilandes.marches.cci.fr> ou <http://www.landes.cci.fr>

* Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Renseignements administratif :
Sophie GRENIER – Directeur Administratif et Financier
e-mail : sophie.grenier@landes.cci.fr
Tel : 06 07 43 41 91
Fax : 05 58 06 18 33

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant déposé une offre.